



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



• Article 1 : Inscription

Lors de votre première inscription, il suffit de présenter une pièce d'identité ou un justificatif de domicile.
Le droit d'inscription est GRATUIT, cependant il est nécessaire de renouveler son inscription chaque année.

• Article 2 : Prêt de livres

Les livres, documents et périodiques de la bibliothèque municipale ainsi que les livres fournis par la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) sont prêtés gratuitement au nombre de **5 maximum par lecteur**.

• Article 3 : Durée du prêt

Les ouvrages de la bibliothèque sont prêtés pour **un délai d'un mois maximum, sauf nouveautés**.

Les nouveautés concernent les dernières acquisitions de la bibliothèque, **un délai de 15 jours** est accordé.

Passé ces délais, vous pouvez faire prolonger les ouvrages par simple appel (04 66 60 53 85) ou par une simple visite de votre part à la bibliothèque.

Sinon, un dédommagement de **1 euro par livre et par semaine de retard** vous sera réclamé.

• Article 4 : Internet

Les usagers de la bibliothèque peuvent accéder à Internet.

Tarification : GRATUIT sous condition d'inscription

L'utilisation d'Internet est limitée à une ou deux heures maximums par personne et par jour, selon la disponibilité.

Pour en profiter, il suffit de s'inscrire auprès du personnel de la médiathèque. Nous rappelons qu'il est interdit d'aller consulter des sites illicites.

• Article 6 : Photocopies

Le personnel de la médiathèque vous propose de photocopier ou imprimer tous les documents de votre choix en noir et blanc ou en couleur.

Tarification :

A4 noir et blanc : 0.20€

A4 couleur : 0.40€

A3 noir et blanc : 0.30€

A3 couleur : 0.50€

• Article 7 : Recommandations

Prenez soin des livres. Ils sont de plus en plus fragiles et coûteux.

• Article 8 : Perte /Détérioration

En cas de perte ou de détérioration d'un ouvrage, l'emprunteur s'engage à le rembourser au tarif en cours ou à le remplacer.